

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE DE WIMEREUX
Département du Pas-de-Calais
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mercredi 25 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre,
le vingt-cinq septembre à dix-huit heures et trente minutes.

Le Conseil Municipal de la commune de WIMEREUX, légalement convoqué, s'est
assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur
DUBAËLE Jean-Luc, Maire.

DÉLIBÉRATION N° 20240925_9

↳ Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux
d'effacement des réseaux (électricité, éclairage public) - rues Saint Exupéry et
Guynemer.

Date de la convocation

▪ 19 septembre 2024

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 29.

Présents

M. BOUTLEUX Guy, Mme Cécile DUQUESNE, M. JOLIE Pascal, Mmes KOROL Renée, NOURTIER
Fabienne, M. BUTCHER Gérard, Mmes BAILLARD Sylvie, LAVIEVILLE Chantal, M. SAMUEL Jean-
Michel, Mme BERNARD Sabine, MM. LEPRETRE Médéric, SENEAL Yannick, MARLOT Loïc,
Mme ROUSSEAU Marie-José, MM. LAMIRAND Christophe, SERGENT Didier, Mme REBOUL
Sophie, M. IVART Yves.

Absents excusés ayant donné procuration

Mme BARDEAUX Sandrine	à	M. BOUTLEUX Guy
M. JOUGLEUX Jean-Luc	à	M. BUTCHER Gérard
M. DEVIN Serge	à	Mme LAVIEVILLE Chantal
Mme DREUSLIN Estelle	à	M. JOLIE Pascal
Mme NOËL Laure	à	Mme KOROL Renée
Mme GUILLOU Elodie	à	Mme NOURTIER Fabienne
Mme HEMBERT Axelle	à	Mme ROUSSEAU Marie-José

Absentes excusées sans procuration

Mme SAUVAGE Edith
Mme DAUSQUE Ludivine

Absent non excusé

M. PORTUESE Aurélien

A été nommée secrétaire de séance

Mme Renée KOROL

SERVICES TECHNIQUES

**CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA
REALISATION DE TRAVAUX D'EFFACEMENT DES RESEAUX (ELECTRICITE,
ECLAIRAGE PUBLIC) - RUES SAINT EXUPERY ET GUYNEMER**

Dans le cadre des travaux de réaménagement des rues Saint Exupéry et Guynemer, la Commune a sollicité la Fédération Départementale de l'Energie du Pas-de-Calais (FDE62) pour l'obtention d'une aide financière concernant les travaux d'effacement du réseau d'électricité et celui de l'éclairage public.

La maîtrise d'ouvrage des travaux d'effacement du réseau de distribution électrique basse tension relève de la Fédération Départementale de l'Energie du Pas-de-Calais (FDE62) et la maîtrise d'ouvrage des travaux d'effacement du réseau de l'éclairage public relève de la Commune.

Ces travaux d'effacement affectent une même portion de la voirie communale et peuvent être considérés comme portant sur un ouvrage unique.

A ce titre, la Commune et la Fédération Départementale de l'Energie du Pas-de-Calais ont conjointement décidé de conclure une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage afin de désigner la Commune comme maître d'ouvrage unique pour la réalisation de l'ensemble des travaux d'effacement.

La convention précise, notamment :

- le contenu de la mission du Maître d'ouvrage unique
- la répartition financière entre les parties des coûts afférents à la réalisation de l'opération
- les responsabilités assurées par le Maître d'ouvrage unique durant toute la durée de la présente convention.

Le montant des travaux basse tension et éclairage public est de 143 733,65 € H.T. (*cent quarante-trois mille sept cent trente-trois euros et soixante-cinq centimes Hors Taxes*).

- 3/N°9 -

La participation de la Commune après déduction de la participation d'Enedis et la participation provisoire de la FDE62 est estimée à 109 237,65 € H.T. (*cent neuf mille deux cent trente-sept euros et soixante-cinq centimes Hors Taxes*).

En conséquence,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et tous les documents y afférant.

Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance,

Le Président de séance,

L'Adjointe au Maire,
Renée KOROL.

#signature#